

Cadre réservé à la section TT	
Inscription SPID	
Chèque licence	
Chèque caution ménage	
Certificat médical 2017/2018 Attestation médicale	
Certificat médical 2018/2019	
Compétitions	OUI NON

Inscription d'un adhérent - SAISON 2018/2019

Pour les mineurs, la présence d'un parent ou du tuteur légal est obligatoire.

1. Informations sur l'adhérent :

Section : TENNIS DE TABLE Catégorie ⁽¹⁾ :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse : Code Postal : Commune :

Tél domicile : Tél travail :

Tél portable : **E-mail** :

2. Informations sur une personne à contacter, pour les mineurs :

Nom Prénom :

Profession :

Adresse : Code Postal : Commune :

Tél domicile : Tél travail :

Tél portable : **E-mail** :

3. Informations diverses :

Avez-vous un membre de la famille dans une autre section ? si oui, laquelle ?

Acceptez-vous de participer à la vie de l'association (foyer, tournoi, manifestations diverses) ?.. ⁽²⁾... **OUI - NON**

Seriez-vous prêt à vous investir dans l'association, à quelque niveau que ce soit ?..... ⁽²⁾ **OUI - NON**

Précisez le domaine : **Sportif – Technique – Dirigeant – Travaux administratifs – Travaux – Autres :**

Adhérer à l'association ASC SAINT MEDARD DE DOULON OMNISPORTS, c'est accepter ses statuts et son règlement intérieur qui sont disponibles sur le site Internet du club www.saintmedard-nantes.fr .

Signature :

4. AUTORISATION PARENTALE : (rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) père - mère- tuteur légal

autorise : Nom : Prénom : Lien de parenté :

- à pratiquer le Tennis de Table au sein de l'ASC SAINT MEDARD DE DOULON / NANTES pour la saison 2018/2019.

- à être transporté dans le cadre des activités de l'association par un autre parent ou un membre de l'association

- l'association à agir au mieux dans l'intérêt de l'enfant en cas d'accident nécessitant une hospitalisation urgente.

⁽¹⁾ : voir catégorie page 3 : poussin, benjamin, ETC...
Si vous ne savez pas, laissez le champ vide.

⁽²⁾ : rayer la(les) mention(s) inutile(s)



- mon enfant à se rendre seul et à repartir seul lors des entraînements et compétitions. Je décharge l'association de toutes responsabilités, les éducateurs ayant pour mission d'être présent **15 minutes** avant et après le début de la séance.

Nantes, le

Signature

5. Droit à l'image :

Je, soussigné(e) (*nom et prénom*)

autorise / n'autorise pas (2) l'association Saint Médard de Doulon à prendre des photographies me représentant ou représentant (pour les mineurs), sur les terrains, dans les salles de sport, dans les salles de réunions, ou tout autre lieu lors de manifestations culturelles ou sportives relatives à la vie de l'association. Leur but unique est d'informer sur la vie de l'association. Les photographies ne doivent en aucun cas nuire à l'adhérent.

Autorisation de prise de vue :

Les photographies ne pourront être prises que dans des lieux publics, par exemple sur les terrains, dans les salles de sport, dans les salles de réunions, ou tout autre lieu lors de manifestations culturelles ou sportives relatives à la vie de l'association. Leur but unique est d'informer sur la vie de l'association. Ainsi, les photographies représenteront, le plus souvent, l'adhérent seul, l'adhérent avec son équipe (sport collectif), des actions au cours de matches, des remises de récompenses. Les photographies ne doivent en aucun cas nuire à l'adhérent. Les photographies seront utilisées soit sur support papier (plaquettes de présentation de l'association, lettres d'information, ...), soit sur le site Internet de l'association à l'adresse <http://www.saintmedard-nantes.fr>. Les photographies ne pourront en aucun cas être fournies à un tiers (autre association, autre site web, organisme,...).

Droit d'accès :

L'association Saint Médard utilise, pour sa gestion, un fichier nominatif des adhérents. Les informations que vous allez fournir y seront insérées. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser au bureau de l'association ou par mail à secretaire@saintmedard-nantes.fr

Date :

Signature :

Remarque : Dans le cas où l'autorisation ne serait pas accordée, les photographies représentant l'adhérent pourront être utilisées par l'association après application d'un procédé rendant l'adhérent méconnaissable.

Obligations en matière d'assurance

(Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, articles 37 et 38

Décret n° 2003-371 du 15 avril 2003)

Les associations sportives ont l'obligation d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive. A ce titre, plusieurs formules de garanties d'assurances sont mises à votre disposition moyennant une cotisation complémentaire en fonction des options choisies.

Je soussigné(e), reconnaît avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance de personne.

Je suis intéressé(e) - Je ne suis pas intéressé(e) (*cocher et rayer la mention inutile*)

Signature :

(1) : voir catégorie page 3 : poussin, benjamin, ETC...
Si vous ne savez pas, laissez le champ vide.

(2) : rayer la(les) mention(s) inutile(s)

Annexe pour les informations spécifiques à chaque section

Tarifs 2018/2019				
Catégories	Licence	Critérium Fédéral	Remise 10 € (*)	TOTAL
Poussin (né en 2010 et après)	169,00 €	29,40 €		
Benjamin (né en 2009 et 2008)	169,00 €	29,40 €		
Minime (né en 2007 et 2006)	169,00 €	33,40 €		
Cadet (né en 2005 et 2004)	169,00 €	38,90 €		
Junior (né 2003, 2002 et 2001)	172,00 €	38,90 €		
Senior (né de 2000 à 1979)	172,00 €	50,70 €		
Vétéran (né en 1978 et avant)	172,00 €	50,70 €		
Autres				
Loisirs Féminin	68,00 €			
Groupe Retraités	63,00 €			
Joueur extérieur	103,00 €			
Membre bienfaiteur	33,00 €			

(*) **Adhésion familiale : -10,00 € dès le deuxième licencié au tennis de table d'une même famille**

Pour que votre dossier d'inscription soit validé il doit contenir :

- la présente fiche de renseignements dûment remplie et signée
- le certificat médical (daté de - de 3 mois) pour les nouvelles inscriptions
- *l'attestation complétée et signée du questionnaire médical* pour les réinscriptions **ou un certificat médical (daté de – 3mois)** si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions du questionnaire médical
- le chèque du montant de la licence à l'ordre de « ASC Saint Médard de Doulon » (possibilité de payer en trois fois en indiquant au dos le mois de dépôt des chèques), encaissement au plus tard au 31 décembre 2018.
- le chèque de caution de 50 € pour le ménage ①

(TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ)

AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ÊTRE EXIGÉ APRÈS L'INSCRIPTION.

(SEULS LES NOUVEAUX ADHÉRENTS AURONT LA POSSIBILITÉ DE SE DÉSISTER APRÈS LES 2 PREMIÈRES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT).

① Décision de bureau du 1^{er} avril 2016 : un chèque de caution de 50 € par adhérent est demandé lors de l'inscription.

(¹) : voir catégorie page 3 : poussin, benjamin, ETC...
Si vous ne savez pas, laissez le champ vide.

(²) : rayer la(les) mention(s) inutile(s)

INFORMATION :

Pour le bien-être de tous, le ménage doit être effectué toutes les semaines dans la salle, espace club house et les sanitaires. Pour des raisons économiques, nous ne pouvons pas faire appel à un service de nettoyage extérieur. Le bureau a donc décidé de faire participer **tous** ses adhérents.

Chaque adhérent s'engage donc à faire le ménage sur convocation du secrétariat (pour les jeunes enfants – de 12 ans, un des 2 parents doit représenter son enfant) suivant le planning établi à l'avance (planning de septembre à décembre et de janvier à juin).

Un responsable d'équipe sera désigné par le secrétariat et sera chargé de faire remonter les problèmes rencontrés, les absents etc...
Si indisponibilité, possibilité d'échanger avec un autre adhérent (les adhérents indisponibles devront se charger de trouver une autre personne acceptant l'échange) et en informer le responsable d'équipe.

Le ménage se fera le samedi matin aux horaires proposé par le responsable d'équipe (possibilité de changer ce créneau sous réserve de la disponibilité de la salle).

Vous pouvez nous indiquer vos indisponibilités ci-dessous (entre septembre 2018 et juin 2019) :

- -
- -

Les chèques de caution pour la saison 2017/2018 pourront être restitués sur demande lors de la réinscription en échange du chèque pour la saison 2018/2019 sous réserve d'avoir répondu présent aux convocations de l'année. Tous les chèques non réclamés après le 1^{er} octobre 2018 seront détruits par le secrétariat.

Je m'engage à faire le ménage sur convocation du secrétariat dans l'année ⁽²⁾ : OUI - NON

Si vous ne souhaitez pas participer au ménage, le chèque de 50 € sera encaissé et servira à payer un ou plusieurs entretiens ponctuels.

DATES DES INSCRIPTIONS saison 2018-2019

Samedi 23 juin 2018	de 16 h 30 à 17 h 45
Vendredi 29 juin 2018	de 17 h 30 à 19 h 30
Mercredi 4 juillet 2018	de 16 h 00 à 18 h 30
Mardi 4 septembre 2018	de 18 h 00 à 19 h 30
Lundi 10 septembre 2018	de 18 h 00 à 19 h 30
Jeudi 20 septembre 2018	de 18 h 00 à 19 h 30
Mercredi 26 septembre 2018	de 17 h 30 à 19 h 30
Vendredi 28 septembre 2018	de 18 h 00 à 19 h 30

Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates. Pas d'envoi par courrier, ni de remise aux entraîneurs, ni de dépôt dans le casier secrétariat. **Les personnes jouant en championnat devront s'inscrire de préférence en juin.**

⁽¹⁾ : voir catégorie page 3 : poussin, benjamin, ETC...
Si vous ne savez pas, laissez le champ vide.

⁽²⁾ : rayer la(les) mention(s) inutile(s)